Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 056-215601261-20260212-CNE12022607-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE MARZAN

Séance du jeudi 12 février 2026

Date de convocation :	3 février 2026	Conseillers en exercice :	18
Date d'affichage :	3 février 2026	Conseillers présents :	12
		Conseillers votants :	13

L'an deux mille vingt-six, le douze février, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, convoqué le trois février deux mille vingt-six, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Denis LE RALLE, Maire.

Etaient présents : M. Denis LE RALLE, Mme Annie DRENO, M. Éric LIPPENS, Mme Martine DUSSART, Mme Sylvie BENNEKA, M. Hubert THURING, M. Patrick POULIZAC, Mme Béatrice CHUTSCH, Mme Marie-Laure CHAUDELEC, Mme Marie CATREVAUX, M. Sylvain GUEDAS, M. Augustin PAULAY.

Étaient absents excusés :
M. Christian TREMANT a donné pouvoir à M. Denis LE RALLE
M. Bertrand AUBRY,
Mme Rachel HILLAIREAU,
M. Emmanuel SICHERE,
Mme Cécile BASECQ,
M. Julien NIOL.

Mme Marie CATREVAUX a été élue secrétaire de séance.

Participation au Centre de ressources en matériel d'éducation physique et sportive pour les écoles - CNE120226-07

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de l'Entente Morbihannaise du Sport Scolaire (EMSS) sollicitant les communes du Morbihan pour une participation financière (de 0,05 € à 0,15 € par habitant) au centre de ressources en matériel d'éducation physique et sportive, au titre de l'année scolaire 2025/2026. Le centre a été financé par le Département à sa création (en 2000) et est géré par l'EMSS.

Depuis 2003, l'EMSS appelle la participation financière des communes pour pérenniser et enrichir le matériel qui est mis à disposition de toutes les écoles publiques et privées du Morbihan.

Pour Marzan, la participation serait comprise entre 134,20 € et 402,60 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la proposition et décide d'accorder une participation, au titre de l'année scolaire 2025/2026, à l'Entente Morbihannaise du Sport Scolaire (EMSS), pour le centre de ressources en matériel d'éducation physique et sportive, de 0,10 € par habitant soit au total 268,40 €.

Pour copie conforme,
MARZAN, le 17 février 2026
Le Maire,
Denis LE RALLE